

FILIÈRE ARGANIER

Coût d'investissement: 2,81 Milliards Dhs
(État: 2,25 Milliards Dhs)

Durée: 2011-2020



PARTIES SIGNATAIRES

Gouvernement

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

Profession

- Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Argane (FIMARGANE)

OBJECTIFS GLOBAUX

- Réhabilitation de l'arganeraie sur une superficie de 200.000 Ha
- Extension en domestication de 5.000 Ha.
- Émergence d'un pôle de compétences en recherche et développement intégré dédié à l'arganier.
- Production de 10.000 T/an de l'huile d'argan à l'horizon 2020 contre 4.000 tonnes/an actuellement.
- Valorisation et promotion des produits de l'arganier.

CONSISTANCE DU PLAN D'ACTION

- Mise en place d'un Centre National de Recherche sur l'Arganier
- Mise en place d'un système d'information sur l'arganeraie
- Aménagement et conservation des eaux et des sols et densification de l'Arganeraie
- Construction de digues et de barrages collinaires pour la mobilisation des ressources en eau
- Installation de plantations modernes d'arganier équipées en

système d'irrigation localisée sur une superficie de 5.000 Ha sur 5 ans à partir de 2016.

- Développement de nouvelles technologies d'extraction d'huile d'Argane et renforcement des capacités de transformation et de conditionnement
- Promotion de la commercialisation intérieure et à l'exportation

APPUI ET INCITATIONS DE L'ÉTAT

- Institution d'une aide de 80% du prix d'acquisition des plants d'arganier pour la plantation d'arganeraies en dehors du domaine forestier en précisant un plafond de 6.000 DH/Ha en bour et 9.000 DH/Ha en irrigué.

- Mise en place d'un programme avec l'INRA pour la production et la multiplication des plants d'arganier.
- Instauration de la subvention forfaitaire pour l'agrégation.